

ORDONNANCE 1333-0.63

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 2 mars 2021, l'ordonnance 1333-O.63, pour autoriser les modifications à la signalisation routière visant à :

- Interdire le stationnement à moins de cinq (5) mètre de part et d'autre du passage piétonnier situé au 8038 de l'avenue de La Roche-sur-Yon;
- Ajouter une affiche de début de zone d'interdiction de stationnement à une distance de six
 (6) mètre à l'est de l'entrée charretière située au 8155 de la rue Larrey;
- Déplacer le poteau existant indiquant la fin de zone du côté nord de l'avenue d'un mètre vers l'est - 8251 de l'avenue Kirby-Hall;
- Changer les affiches de part et d'autre des entrées du côté nord et du côté sud de l'avenue Kirby-Hall pour des affiches d'interdiction de stationnement et ajuster la signalisation des trajets d'entretien en conséquence;
- Demander à la STM de déplacer l'arrêt d'autobus situé face au 7160 boulevard Roi-René au 7120 boulevard Roi-René.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 5 mars 2021.

Nataliya Horokhovska Secrétaire d'arrondissement par intérim